

4 Entretien

Astuces pour entretenir votre logement

MURS, SOLS ET PLAFONDS

Veillez à bien utiliser l'attache appropriée (crochet, cheville...) lorsque vous fixez un objet sur un mur.

Attention, trop nombreux, les trous peuvent être considérés comme une dégradation.

MENUISERIES - SERRURERIES

Menuiseries (en intérieur)

- Pour nettoyer les parties PVC, utilisez le côté mousse de l'éponge. En effet, le côté abrasif endommagerait vos menuiseries.
- Il est interdit de boucher les grilles d'aération situées en haut des menuiseries. Le manque d'aération fera apparaître des moisissures sur les murs et plafonds de votre logement, ce qui engendrera des réparations à votre charge.
- Ne percez pas les menuiseries PVC ou aluminium.
- Pour maintenir le bon fonctionnement des menuiseries, graissez régulièrement les pièces en mouvement (gonds, crémones, serrures, rails de placard ...).

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

- Si votre logement est équipé de convecteurs électriques, nettoyez-les régulièrement en aspirant les poussières.



PLOMBERIE - SANITAIRE

- Entretenez faïences et sanitaires avec une éponge humide et un produit spécifique pour les sanitaires.
- Le débouchage des canalisations est à votre charge si vous habitez en pavillon (voir astuce ci-dessous).

> Astuce

Les produits pour déboucher les canalisations peuvent être remplacés par un mélange composé de :

*200 gr de bicarbonate de soude
+
200 gr de sel,
+
15 cl de vinaigre blanc.*

Videz le mélange dans les canalisations, attendez 15 à 20 minutes avant de verser un grand seau d'eau bouillante dans le tuyau.

EXTÉRIEUR

Nettoyez le syphon disconnecteur (extérieur côté rue comme indiqué sur le schéma au verso) 2 à 3 fois par an avec un tuyau d'arrosage.

Façades

- Ne faites pas pousser de plantes grimpantes, elles risquent d'endommager les façades.
- Vérifiez l'écoulement d'eau de vos gouttières si vous résidez en pavillon de plain-pied.

Jardin

Respectez les hauteurs réglementaires des haies naturelles ou clôtures.

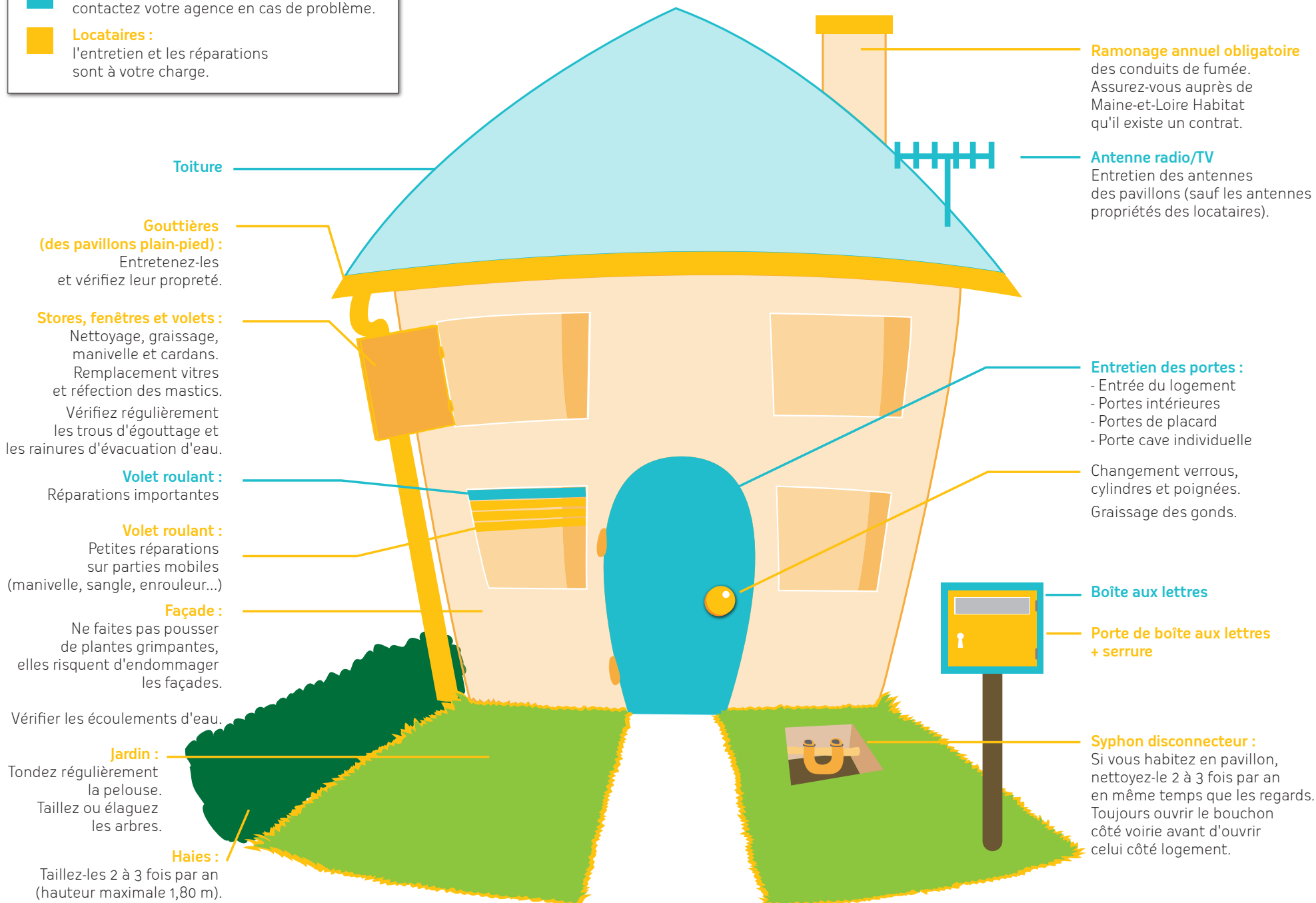
Si les parties communes étaient régulièrement dégradées, nous serions amenés à prendre des contrats d'entretien complémentaires. Les sommes engagées seraient alors inévitablement répercutées sur le montant des charges locatives.

Par conséquent :

- respectez les parties communes.
- prenez soin de votre logement.

Maine-et-Loire Habitat :
contactez votre agence en cas de problème.

Locataires :
l'entretien et les réparations
sont à votre charge.



Toiture

**Gouttières
(des pavillons plain-pied) :**
Entretenez-les
et vérifiez leur propreté.

Stores, fenêtres et volets :
Nettoyage, graissage,
manivelle et cardans.
Remplacement vitres
et réfection des mastics.
Vérifiez régulièrement
les trous d'égouttage et
les rainures d'évacuation d'eau.

Volet roulant :
Réparations importantes

Volet roulant :
Petites réparations
sur parties mobiles
(manivelle, sangle, enrouleur...)

Façade :
Ne faites pas pousser
de plantes grimpantes,
elles risquent d'endommager
les façades.

Vérifier les écoulements d'eau.

Jardin :
Tondez régulièrement
la pelouse.
Taillez ou élaguez
les arbres.

Haies :
Taillez-les 2 à 3 fois par an
(hauteur maximale 1,80 m).

Ramonnage annuel obligatoire
des conduits de fumée.
Assurez-vous auprès de
Maine-et-Loire Habitat
qu'il existe un contrat.

Antenne radio/TV
Entretien des antennes
des pavillons (sauf les antennes
propriétés des locataires).

Entretien des portes :
- Entrée du logement
- Portes intérieures
- Portes de placard
- Porte cave individuelle

Changement verrous,
cylindres et poignées.
Graissage des gonds.

Boîte aux lettres

**Porte de boîte aux lettres
+ serrure**

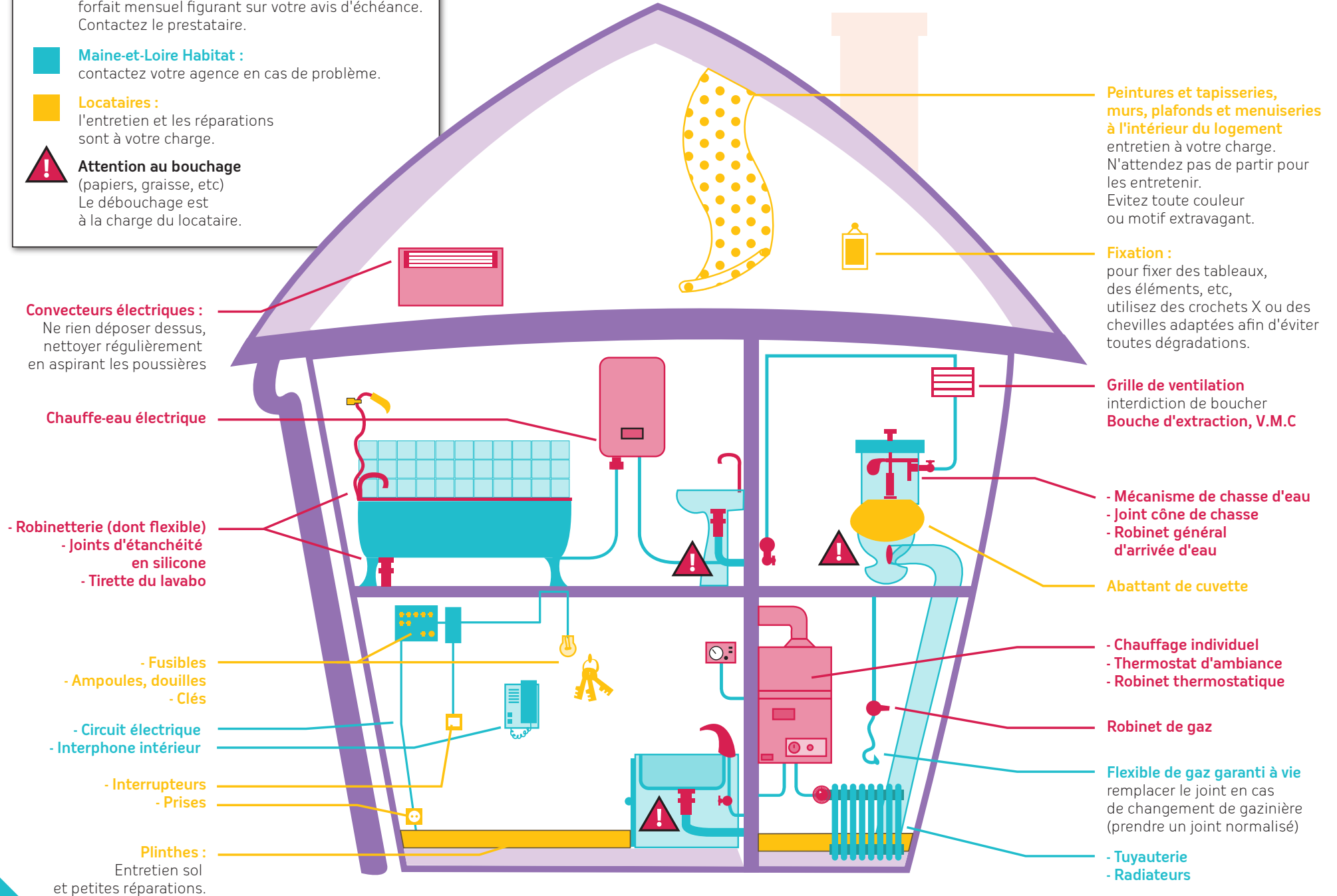
Siphon disconnecteur :
Si vous habitez en pavillon,
nettoyez-le 2 à 3 fois par an
en même temps que les regards.
Toujours ouvrir le bouchon
côté voirie avant d'ouvrir
celui côté logement.

Contrat entretien robinetterie, chauffage et eau chaude :
forfait mensuel figurant sur votre avis d'échéance.
Contactez le prestataire.

Maine-et-Loire Habitat :
contactez votre agence en cas de problème.

Locataires :
l'entretien et les réparations
sont à votre charge.

Attention au bouchage
(papiers, graisse, etc)
Le débouchage est
à la charge du locataire.



Peintures et tapisseries, murs, plafonds et menuiseries à l'intérieur du logement entretien à votre charge. N'attendez pas de partir pour les entretenir. Evitez toute couleur ou motif extravagant.

Fixation : pour fixer des tableaux, des éléments, etc, utilisez des crochets X ou des chevilles adaptées afin d'éviter toutes dégradations.

Grille de ventilation interdiction de boucher **Bouche d'extraction, V.M.C**

- Mécanisme de chasse d'eau
- Joint cône de chasse
- Robinet général d'arrivée d'eau

Abattant de cuvette

- Chauffage individuel
- Thermostat d'ambiance
- Robinet thermostatique

Robinet de gaz

Flexible de gaz garanti à vie remplacer le joint en cas de changement de gazinière (prendre un joint normalisé)

- Tuyauterie
- Radiateurs